

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1-461-1935 promulquant dans la colonie le décret du 2 février 1935, réglementant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis.

n° 1-461-1935

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
9 avril 1935

Numéro JO  
n° 461 du 30/04/1935

Date du numéro  
30 avril 1935

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 2 février 1935, réglementant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis: inséré au Journal officiel de la République française du 14 mars 1935,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 2 février 1935 susvisé, réglementant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis.

#### Art.2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

M. DE Corret.